

La maison des associations de Saissac

<http://quedemaisasaissac.e-monsite.com/blog/du-neuf-dans-le-village/la-maison-des-associations.html>

Par Erick FANTIN Le 13/03/2014

la suite de la future crèche, l'heure est venue des travaux pour la maison des associations et la destruction du foyer actuel.

1975 – 2014 > 40 ans de bons et loyaux services. Autant dire qu'il aura vu passer des générations de jeunes. Mais NOTRE FOYER a fait son temps ! Place maintenant à un ouvrage neuf et plus dans son temps.

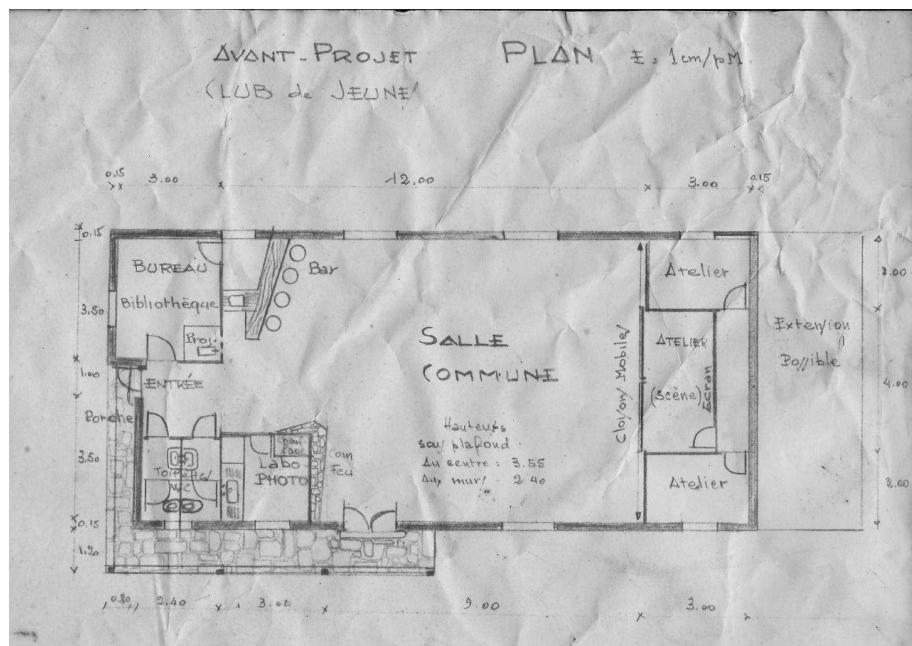


Le Foyer Rural Laïque de Jeunes et d'Education Populaire

C'est le 25 Mars 1967 que nait, à l'initiative du Dr Jean Michel, l'association du Foyer Rural.

Point d'orgue des évènements organisés par l'association, "Les Grandes Heures du Château de Saissac" spectacle "son et lumière" où participent tous les jeunes saissaguais.

Reste l'épineux problème de trouver un local. Déjà en 1968, des plans sont proposés, mais le coût est trop élevé et les dossiers restent dans les cartons.



Il faut alors trouver un financement extérieur. Ce n'est qu'en 1975 que la solution sera trouvée, et, par le biais de l'opération "Mille Clubs", la construction du foyer rural sera lancée.

Livré en kit, prêt à monter, il faudra des bras et de la sueur à nombre de saissaguis pour batir cette construction.



Le résultat sera exceptionnel pour la période. Une grande salle commune, avec cheminée et bar; une salle de bibliothèque; deux salles d'activités; un labo photo; le tout dans un espace très ouvert vers l'extérieur. L'aménagement intérieur sera aussi complet, en témoigne l'état des lieux à l'ouverture en Avril 1976.



CONVENTION entre

D'une part :

Monsieur Paul DURAND , Maire de SAISSAC . . . agissant au nom de la Commune, en vertu de la délibération municipale du 2 Janvier 1976

D'autre part :

des Jeunes et D'Education Populaire

L'Association FOYER RURAL Laïque, déclarée à la Préfecture

25 Mars 1967

sous le n° 4006 (J.C. du 5/4/67.) - affiliée à
sous le n° représentée par son Président, Monsieur Jean MICHEL
agissant au nom de l'Association par délibération du Conseil d'Administration du
. . . . 23 Mars 1967

Cette convention concerne l'occupation et la gestion d'un immeuble
"1000 Club de Jeunes", ..., situé au STADE MUNICIPAL

CHAPITRE 1 - VOCATION

ARTICLE 1er - La Commune, consciente des besoins socio-éducatifs de la population et plus spécialement de la Jeunesse, s'est rendue acquéreur et a équipé le LOCAL CLUB avec le concours de la Jeunesse et des Sports. Elle en confie la gestion à l'Association FOYER RURAL Laïque des Jeunes et D'Education Populaire

Populaire

ARTICLE 2 - L'Association FOYER RURAL, Laïque, des Jeunes et D'Education utilise ses locaux pour l'exercice des activités découlant des buts fixés par ses statuts.

CHAPITRE 2 - BATIMENTS

ARTICLE 3 - La commune conserve la charge des travaux qui incombent à tout propriétaire d'immeuble, afin que ceux-ci soient toujours en état d'être utilisés ainsi que les mesures de protection contre l'incendie, les assurances concernant l'immeuble et le mobilier lui appartenant. Elle acquitte les impôts incombant au propriétaire.

Elle prend à sa charge les frais de fonctionnement suivants :

CHAUFFAGE-ELECTRICITE-EAU

ARTICLE 4 - L'Association du FOYER RURAL Laïque des Jeunes s'engage à jouir de ces locaux "en bon père de famille". Elle s'engage à souscrire toute assurance pour ses membres et pour toute personne présente dans les locaux (responsabilité civile, vol, dégâts des eaux, etc...) ainsi que pour le mobilier ou le matériel lui appartenant en propre.

1

La destination des installations ne saurait être modifiée par l'association du FOYER RURAL Laïque des Jeunes sans l'autorisation du Maire de SAUSSAC et conformément aux engagements contractuels souscrits par la Municipalité.

Le Maire de **SAISSAC** ou son représentant peut à tout moment pénétrer dans l'établissement pour s'assurer de sa bonne gestion.

CHAPITRE 3 - EQUIPEMENT MATERIEL

ARTICLE 5 - La commune met à la disposition de l'Association du **Foyer RURAL Laïque** au jour de l'ouverture, un équipement matériel neuf (inventaire ci-annexé) affecté au local.

Ce matériel restera la propriété de la Commune.

ARTICLE 6 - L'Association du FOYER RURAL Laïque prendra le plus grand soin du matériel ainsi mis à sa disposition, veillera à son entretien, remettra en état ou remplacera à ses frais tout matériel rendu hors d'usage.

CHAPITRE 4 - DUREE DE LA PRESENTE CONVENTION

ARTICLE 7 - La présente convention est signée pour une durée de . . .I. ans et prend effet à la date de la signature.

Sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée adressée six mois avant la date d'expiration de la présente convention, elle sera tacitement reconduite par période de 1 . . . ans.

CHAPITRE 5 - REVISION

ARTICLE 8 - Cette convention peut être révisée à la demande des parties. Cette révision ne pourra en aucun cas porter sur les aspects fondamentaux de la présente convention.

CHAPITRE 6 - RÉSILIATION

ARTICLE 9 - La résiliation de la présente convention peut être demandée par le Maire de SAUSSAC, au nom du Conseil Municipal sur avis motivé.

LE PRESIDENT de L'Association
du Foyer RURAL Laïque

au nom du Conseil d'administration
de l'Association du Foyer RURAL
réuni le 23 Mars 1967



LE MUSÉE DE SAUSSAC.

au nom du Conseil Municipal de . . .
? la Commune de SAUSSAC . . .
réuni le 2 Janvier 1976 . . .

INVENTAIRE du MOBILIER appartenant au FOYER
RURAL

- 14 Chaises en plastique
- 2 Tables Rondes
- 2 Bureaux
- 2 Tables Rectangulaires
- 2 Armoires
- 2 Réfrigérateurs
- 1 Porte-Manteaux
- 1 Baby-Foot
- 2 Baby-Foot
- 2 Fours à émaux
- 3 Moules à Bougies
- 1 Table Carré
- 1 Cafetière Electrique
- 1 Table Tourne-disque
- 1 Belette Empaillée
- 1 Agrandisseur Photo
- 2 Bacs Photo
- 1 cadreuse
- 1 Caisse

À Saissac le 3 Avril 1976

Le Maire,

Durand



Le film Construction du foyer rural 1975/76 (Réalisation Erick Fantin sur des images de J. Michel)

> https://youtu.be/gNx6sAnPD_g



LADEPECHE.fr

Publié le 16/09/2015 à 03:51

Saissac. Le foyer des jeunes a vécu

Quarante ans de bons et loyaux services. Autant dire qu'il aura vu passer des générations de jeunes. Mais notre foyer avait fait son temps ! C'est le 25 mars 1967 que naît, à l'initiative du docteur Jean Michel, l'association du Foyer rural. Reste l'épineux problème de trouver un local. Déjà en 1968, des plans sont proposés, mais le coût est trop élevé et les dossiers restent dans les cartons. Il faut alors trouver un financement extérieur. Ce n'est que huit ans plus tard que la solution sera trouvée, et, par le biais de l'opération «Mille Clubs», la construction du foyer rural sera lancée.

Livré en kit en 1975, il est monté par les professionnels et les jeunes de la commune, sous la direction de Gérard Bauza. Il était prévu pour servir une quinzaine d'années, il aura tenu quarante hivers.

Place maintenant à un ouvrage neuf, conforme aux normes actuelles et plus dans son temps, qui s'intègre totalement à côté du centre culturel.